

**CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE**  
**TARIFS 2026**

*Cotisations, droits de fréquentation, droits d'admission,  
Cartes vacances, cartes invités.*

**COTISATIONS ANNUELLES (1)**

Payables avant le 1er mars de l'année en cours (10% de pénalités après cette date)

**Membres (2)**

Adultes étudiants de 18 à 26 ans (3)	910 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	1 820 €
Adultes de 18 ans et plus (entrée avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	Cf. tableau 1
Adultes de 29 ans et plus (entrée avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2010) (4)	1 820 €
Adultes ancienneté membre depuis + de 30 ans (6) avec un maximum de 44 ans d'ancienneté	Cf. tableau 2
Membres sportifs selon catégories (5)	600 €
Catégorie "Ancien champion" (entrée avant 2012) (5)	1 140 €

**DROITS DE FREQUENTATION ANNUELS (1)**

Enfants de membres (7) de moins de 5 ans	exonéré
Enfants de membres (7) de 5 à 10 ans	480 €
Enfants de membres (7) de 11 à 17 ans	600 €

**DROITS D'ADMISSION (8)**

Adultes de 18 ans et plus	2 500 €
Enfants de membres < 18 ans	exonéré
Enfants de membres à 18 ans	620 €

**CARTES VACANCES / CARTES INVITES**

Carte vacances	700 €
Carte invités (10 invitations)	150 €

**TABLEAUX**

*Tableau 1*

<b>Adultes 18 ans et plus</b>		
<i>Inscrit avant le 01/01/2010</i>		
<b>Age</b>	<b>Année naissance</b>	<b>Cotisation (€)</b>
18	2008	770
19	2007	820
20	2006	870
21	2005	920
22	2004	970
23	2003	1020
24	2002	1070
25	2001	1120
26	2000	1170
27	1999	1220
28	1998	1270

*Tableau 2*

<b>Ancienneté (2)</b>	
<b>Membre depuis plus de 30 ans</b>	
Ancienneté à partir de l'âge de 18 ans	<b>Cotisation (€)</b>
29	1820
30	1770
31	1725
32	1680
33	1635
34	1590
35	1545
36	1500
37	1455
38	1410
39	1365
40	1320
41	1275
42	1230
43	1185
44	1140

*.../précisions*

*/... précisions, définitions.*

## CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE TARIFS 2026

(1) IL S'AGIT D'ANNEE CIVILE (1er Janvier au 31 Décembre).

(2) **MEMBRE** : Le statut de membre est acquis à compter du paiement du droit d'admission. L'ancienneté statutaire est calculée à partir de cette date, pour les membres sociétaires de 18 ans et plus.

Inscription en cours d'année : minoration de la cotisation.

- -25% pour une entrée au Cercle entre le 16 Juillet et le 15 Septembre.
- -50% pour une entrée au Cercle postérieure au 15 Septembre.

(3) **ETUDIANTS** : ne peuvent prétendre à la cotisation "Etudiant" que les enfants de membres du Cercle âgés de 18 ans et de moins de 26 ans, titulaires d'une carte étudiant pour l'année de la cotisation.

(4) **AGE** : il s'agit de l'âge requis au cours de l'année civile quel que soit le mois de naissance. Ces dispositions sont applicables à toutes les catégories de Membres.

(5) **SPORTIFS ET ANCIENS CHAMPIONS** : l'appartenance à ces catégories est décidée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive.

(6) **L'ANCIENNETE** : correspond au nombre d'années de cotisation de Membre sociétaire ou sportif à partir de l'année de la majorité.

(7) **DROIT DE FREQUENTATION** : réservé aux enfants mineurs dont les parents sont membres du Cercle.

(8) **DROIT D'ADMISSION** :

- Enfants : Pour les enfants de membres, il est dû l'année où l'enfant atteint 18 ans. C'est le règlement du droit d'admission qui donne la qualité de membre sociétaire participant à l'Assemblée Générale.
- Adultes : le droit d'admission est réglable au choix du nouvel adhérent soit en totalité au moment de l'entrée soit par moitié sur les deux premières années de cotisation. Le règlement de la deuxième moitié devant s'effectuer en même temps que la cotisation de la 2ème année.